



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

- 2 MAI 2022

Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Anita GUIBERTEAU
tél : 05 46 27 44 41
anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

**Commission de suivi de site
Société SISP**

Compte-rendu de la réunion
du mercredi 3 mars 2022 à 10h
salle Jean Moulin - Préfecture

Liste des participants

Collège « Administration de l'Etat » :

Mme LOUBET	Cheffe du Bureau de l'environnement - Préfecture de Charente-Maritime
Mme COUTY	Inspecteur de l'environnement - UD 17/79 DREAL
Mme FEUILLET	Chef du bureau de la défense civile et de la planification - Direction des Sécurités - Préfecture de la Charente-Maritime

Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

M. DUBOIS	Conseiller municipal - Ville de La Rochelle
M. RAPHEL	Conseiller communautaire - CDA de La Rochelle
M. BERTAUD	Conseiller départemental - Conseil Départemental de Charente-Maritime

Collège « Riverains ou associations » :

M. PICAUD	Association Nature Environnement 17
M. POINT	Association Respire
Mme LACROIX	Présidente du Comité de quartier de Port-Neuf

Collège « Exploitants » :

M. le Directeur de la Société SISP
M. l'adjoint au Directeur de la Société SISP

Collège « Salariés » :

M. J.P.P., agent technique maintenance - société SISP
M. J.L., opérateur polyvalent - société SISP

Collège « Personnalités qualifiées » :

Commandant JOUFFROY	Chef de section risques industriels - SDIS 17
Capitaine COUSSEAU	Adjoint au Chef de section risques industriels - SDIS 17
M. COURTHEOUX	Commandant de Port - Grand port maritime de La Rochelle

Étaient également présents:

Mme GLEMAIN	Coordonnateur risques et projets transversaux - mairie de La Rochelle
M. PAGEAUD	Stagiaire - Préfecture de la Charente-Maritime
Mme GUIBERTEAU	Responsable du pôle ICPE - Préfecture de la Charente-Maritime

Était excusée :

Mme VETTER	Conseillère communautaire - CDA de La Rochelle
------------	------------------------------------------------

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site du 4 mars 2021 ;
2. Présentation du bilan 2021 de l'inspection des installations classées ;
3. Présentation du bilan de l'année 2021 de la société SISP en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement ;
4. Questions diverses.

10 heures 02 – Début de la Séance

Mme LOUBET salue l'assemblée et prie les membres d'excuser l'absence de M. le Secrétaire Général de la Préfecture à cette commission.

Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents, désignés depuis la dernière commission de suivi de site du 4 mars 2021.

1. Approbation du compte-rendu de la commission du 4 mars 2021

Mme LOUBET précise que le renouvellement des membres du bureau de la commission de suivi de site a été entériné par arrêté préfectoral du 24 décembre 2021.

Le compte-rendu de la commission de suivi de site du 4 mars 2021 est adopté.

2. Bilan des Installations Classées de l'année 2021

Mme COUTY, présente le bilan de l'inspection des installations classées de l'année 2021, en commençant par quelques rappels :

La société SISP est un établissement classé Seveso seuil haut qui doit donc répondre aux obligations suivantes :

- Réexamen de l'étude de dangers tous les 5 ans : la prochaine échéance est fixée au 17 septembre 2023 au plus tard ;
- Acceptabilité du risque selon la circulaire « Mesure de Maîtrise des Risques (MMR) » du 10 mai 2010 ;
- Plan de secours : Plan Particulier d'Intervention (PPI) commun avec les dépôts PICOTY et SDLP ;
- Pas de plan de prévention des risques technologiques mais un arrêté de servitudes d'utilité publique (arrêté préfectoral du 23/07/2013) ;
- Un arrêté d'autorisation d'exploiter la canalisation alimentant le dépôt depuis l'apportement pétrolier ;
- Une commission de suivi de site ;
- Un arrêté préfectoral d'exploiter le dépôt du 19 mai 2016, complété le 29 juin 2017.

Bilan 2021 au titre des installations classées :

Deux visites d'inspection ont été réalisées en 2021 : une première le 3 mars, relative à l'inspection des risques accidentels, une seconde le 7 juillet, qui visait au déclenchement de l'exercice du plan d'opération interne (POI) dans le cadre d'une action nationale.

L'inspection des installations classées a procédé à l'instruction d'une demande de modifications liée au déclenchement de la défense contre l'incendie dans les espaces annulaires des bacs de méthanol. Le rapport du 8 mars 2021 statue qu'il ne s'agit pas d'une modification substantielle et qu'il n'est pas nécessaire de modifier l'arrêté préfectoral. L'exploitant a reçu ces conclusions par lettre préfectorale du 30 mars 2021.

Visite d'inspection du 3 mars 2021

L'ordre du jour était le suivant :

- Suites données aux visites des 10 mars, 18 juin et 9 juillet 2020,
- Action régionale séisme : identification des équipements critiques au séisme,
- Autosurveillance des rejets d'eau,
- Visites des installations.

À l'issue de la visite, la DREAL a relevé des points positifs concernant le respect des exigences réglementaires :

- Émission et complétude des bordereaux de suivi des déchets dangereux émis lors du nettoyage du bassin d'orage et des séparateurs d'hydrocarbures ;
- Fréquence de l'autosurveillance des rejets aqueux en sortie du bassin d'orage ;
- Mise à jour et transmission du POI ;
- Validité de l'acte de cautionnement des garanties financières.

La DREAL identifie également un écart simple relatif au non-respect de la valeur de pH des eaux issues du bassin d'orage et trois observations :

- Dans le cadre du plan de modernisation des installations industrielles, les actions engagées suite au contrôle des tuyauteries doivent être formalisées ;
- La modification du volume des réserves d'eau incendie doit être étudiée au regard des exigences réglementaires et faire l'objet d'une demande auprès de M. le Préfet en application de l'article R.181-46 du Code de l'environnement ;
- Le correct dimensionnement du bassin d'orage doit être justifié.

Visite d'inspection du 7 juillet 2021 - inopinée

L'objectif de cette visite était de réaliser un exercice de mise en œuvre du plan d'opération interne (POI) en dehors des heures ouvrées. L'exercice a été déclenché à 21 h.

Le thème retenu est un feu dans la cuvette V.

Les points positifs sont les suivants : POI établi, procédures connues et appliquées par le personnel, le déroulé est conforme à la stratégie fixée dans le POI.

Les pistes d'amélioration relevées sont les suivantes :

- Gestion documentaire du POI ;
- Tests réguliers de la convention d'aide mutuelle entre les trois dépôts pétroliers ;
- Présence de fuites sur les colonnes montantes d'alimentation de deux couronnes de refroidissement de bacs ;
- Non fonctionnement en mode automatique de la couronne de refroidissement d'un bac, mais fonctionnement en mode manuel ;
- Gêne provoquée par la végétation sur la bonne diffusion du jet d'une partie du rideau d'eau de protection d'une habitation ;
- Respect de la liste des personnes informées du déclenchement du POI.

L'exploitant a répondu à l'ensemble de ces points et a procédé aux travaux permettant la suppression des fuites sur les colonnes montantes et la mise en place de dispositifs se déclenchant automatiquement.

Mme COUTY illustre sa présentation par des photographies des moyens réellement testés avec de l'eau : les déversoirs à mousse, la fuite sur la colonne montante, le rideau d'eau gêné par la végétation.

Mme LOUBET remercie Mme COUTY pour sa présentation très claire et demande à l'assemblée si elle a des questions ou des remarques par rapport à celle-ci.

M. PICAUD interroge l'exploitant sur le non-respect du pH dans le bassin d'orage et en demande l'origine ainsi que les seuils habituels.

M. le Directeur de SISP explique que le pH relevé était bas et se situait juste en dessous de la valeur limite, située entre 5,5 et 8,3. L'exploitant a proposé à la DREAL de mettre en place un suivi à l'issue de la visite d'inspection. Depuis, les relevés indiquent que le pH se situe dans les bons seuils. L'exploitant ne connaît toujours pas l'origine de ce pH bas et continue à effectuer des relevés fréquents (à raison d'analyses mensuelles et non plus semestrielles), afin d'identifier d'autres dérives potentielles et leur éventuel lien avec l'exploitation.

M. PICAUD questionne l'exploitant à propos du bassin d'orage, afin de savoir si celui-ci est dimensionné de façon à ne pas déborder.

M. le Directeur de SISP confirme que le dimensionnement du bassin d'orage faisait partie des remarques de la DREAL et qu'il est bien conforme à ce qui est demandé.

M. PICAUD s'enquiert de l'existence d'exutoire.

M. le Directeur de SISP déclare que le bassin contient tous les volumes d'eau, qui sont ensuite envoyés dans un séparateur d'hydrocarbures. Cette opération s'effectue manuellement quand le niveau de bassin d'orage est élevé.

M. PICAUD demande si le rejet correspond aux eaux pluviales.

M. le Directeur de SISP le confirme.

Mme LOUBET donne la parole à M. le Directeur de SISP afin qu'il présente le bilan 2021 de son exploitation.

3. Bilan de l'Exploitant de l'année 2021

M. le Directeur de SISP décrit l'activité de la société SISP sur l'année 2021 : 277 000 tonnes de produits liquides en vrac ont été réceptionnés, stockés et chargés.

La pandémie a entraîné une baisse de l'activité en 2021 de 18% par rapport à 2020 : 64 navires ont été réceptionnés.

Produits

- Engrais liquides : 141 000 tonnes
- Liquides inflammables (Seveso : Méthanol, Pétrole lampant, Kérosène) : 80 000 tonnes
- Huiles minérales : 24 000 tonnes
- Lessive de soude : 32 000 tonnes

L'effectif se compose de 18 personnels dont un intérimaire qui devrait être embauché cette année.

M. le Directeur de SISP commente le plan du site, comprenant, au nord-est, le site Seveso et au sud-ouest, la piste de chargement des wagons-réservoirs. Cette dernière partie constitue une réserve foncière avec la capacité de construire de nouveaux bacs sur ce site mais aussi d'agrandir l'installation terminale embranchée (ITE).

Projets et perspectives :

- **Activité méthanol** : Recul de l'activité lié à l'arrêt de l'usine de production de biocarburant de l'unité SAIPOL à Montoir de Bretagne depuis mai 2021. Un point positif à noter cependant : le marché du méthylate de sodium se révèle porteur. Le doublement de la ligne de production d'Envirocat Atlantique en projet, va permettre un débouché supplémentaire sur le méthanol ;
- **Activité Kérosène** : Non attribution des appels d'offres des Armées pour la période 2022 – 2024, ce qui entraîne une réaffectation des bacs C et D (kérosène) en 2022 ;
- **Activité pétrole lampant** : Consommation à la baisse mais part de marché plus importante au départ de La Rochelle : mêmes volumes que l'année précédente, environ 40 000 m³.

Malgré ces baisses, des travaux sont enclenchés, notamment l'extension de l'installation terminale embranchée (Participation Exploitant/État/Région/GPMLR) afin de créer un espace de stationnement pour les matières dangereuses.

Actions et investissements sécurité/environnement 2021 :

- Engagements budget de fonctionnement 2021 : 430 000 €, répartis comme suit :
 - Préventif = 54 000 €
 - Curatif = 89 000 €
 - Réglementaire = 141 000 €
 - Amélioratif = 149 000 €
- Mise en place d'un débitmètre multi-produits à l'apportement pétrolier, afin de permettre de mesurer le débit au départ et à l'arrivée du dépôt, de détecter une éventuelle fuite sur le pipe et de comparer tous les produits ;
- Rénovation de l'ensemble des réseaux hydrauliques (en inox en lieu et place de l'acier) à l'apportement pétrolier (milieu marin très agressif) ;
- Rénovation des bureaux administratifs sur le site SEA ;
- Installation d'un nouvel ERP (DP Pack R2 Douane) ;
- Plan de modernisation: suivi du vieillissement des bacs (inspections de routine uniquement), des canalisations d'usine et ouvrages de génie civil (suite de la reprise des joints de cuvettes) ;
- Audits de renouvellement des certifications ISO 9001 et Fournisseur Connu ;
- Exercice de mise en œuvre du plan de surveillance et d'intervention (PSI) en commun avec le SDIS, PICOTY et SDLP, la DREAL et le GPMLR.

Objectifs 2022 de réduction des risques :

- Mise en place du second débitmètre sur la canalisation de transport côté dépôt (travaux en cours) ;
- Dévoiement de la canalisation de transport sur le viaduc, d'aérien à enterré - 300 000 € ;
- 3 révisions quinquennales de bacs (G, H et D) - 30 000 € ;
- Étude pour stocker l'eau incendie dans les encuvements béton et réapprovisionnement à partir de l'eau de mer - 20 000 € ;
- Étude sur la sécurisation des approvisionnements au môle d'escale en cas de problème sur l'apportement - 10 000 € ;
- Mise à jour du PSI suite à l'exercice réalisé en 2021 et au dévoiement de la canalisation de transport - 5 000 € ;
- Révision du Plan de Sûreté des Installations Portuaires - 5 000 €.

M. le Directeur de SISP invite le Directeur adjoint à présenter le système de gestion de la sécurité (SGS) du site.

M. le Directeur adjoint de SISP fait savoir que la dernière revue de direction du SGS s'est tenue le 14 février et a relevé plusieurs points positifs en 2021 :

- Aucun accident ou événement particulier en matière de sûreté, malgré un contexte sensible lié au Covid. Le SGS de la société est bien tenu dans l'ensemble et les indicateurs de performance reflètent de bons résultats ;
- Le plan de continuité de l'activité a été efficace : aucun dysfonctionnement de l'entreprise en période de Covid n'a été déploré ;

- Mise en place d'une cellule de déchargement des navires qui a permis de réduire le nombre moyen d'heures supplémentaires et a amélioré l'organisation des équipes.

Indicateurs de performance :

Les niveaux de gravité sont définis de 1 à 3.

- 2 indicateurs de gravité 3 liés au dépassement d'échéance en matière de formation obligatoire interne et externe ;
- 78% de formations obligatoires réalisées (Gravité 3 en dessous de 80%) ;
- 94% de procédures à jour et révisées (Gravité 2) ;
- équipements de mesures de maîtrise des risques (MMR) : 100% testés et fonctionnels ;
- 100% des inspections à jour concernant le suivi des réservoirs, cuvettes et canalisations ;
- 80% des équipements hors MMR testés et fonctionnels ;
- vérifications générales périodiques : pas de défaillance majeure et moins de 30% de points sensibles.

Étude de dangers :

Les dernières révisions des études de dangers du site Seveso et de la canalisation de transport ont été effectuées il y a moins de cinq ans.

- En 2021, des exercices POI et PSI ont été effectués ;
- Trois entraînements incendie ont été reportés en raison de cas contacts dans les équipes. Ils auront lieu prochainement ;
- Les modifications majeures de l'année précédente ont été prises en compte ;
- Pas d'accident du travail ayant entraîné un arrêt en 2021 ;
- Taux de gravité inférieur à la moyenne de l'UIC (union des industries chimiques) ;
- Pas d'accident d'exploitation ni d'incendie ;
- Tous les incidents quotidiens ont été analysés ;
- Aucun événement en matière de sûreté.

Incidents et accidents

- 1 accident bénin du travail sans arrêt en 2021 ;
- Pas d'incident/accident ayant d'impact sur l'environnement.

4. Questions diverses

Mme Loubet remercie M. le Directeur et M. le Directeur adjoint pour leur présentation du bilan 2021 de la société SISP et invite les membres de la commission à poser leurs questions à l'exploitant.

M. POINT demande des précisions concernant les engrais liquides.

M. le Directeur de SISP indique que plusieurs dépôts exploités par la société SISP sont répartis à La Rochelle, dont le site classé Seveso, ainsi que d'autres sites de stockages, notamment destinés aux engrais liquides et fertilisants (classés à la rubrique 2175) qui font aussi l'objet de contrôles par l'administration. Au niveau des fertilisants, la société Atena s'occupe de la partie solide, avec le groupe SICA atlantique et SISP s'occupe de la partie liquide des solutions azotées.

M. PICAUD revient sur la nouvelle activité de stationnement des matières dangereuses, pour savoir si les wagons sont déjà stockés sur le site ou si leur volume va augmenter.

M. le Directeur de SISP répond que la nouvelle activité va plutôt délester la place portuaire au profit d'un regroupement vers le site SISP. Actuellement, l'exploitant est autorisé à stationner et charger du méthanol ou du kérosène. Les autres matières dangereuses restent soumises à autorisation administrative. Les matières dangereuses ne peuvent pas stationner sur le port au-delà de deux heures, SISP voudrait donc offrir la possibilité de les stationner, tout comme d'autres matières (céréales, engrais solides, etc.).

M. PICAUD demande le calendrier du projet.

Mme COUTY répond que la DREAL n'a pas encore reçu la présentation du projet de la part de l'industriel.

M. le Directeur de SISP affirme avoir mené des études concernant ce projet et obtenu des subventions de l'État et de la Région. L'exploitant s'apprête donc à déposer un dossier de demande d'autorisation et tenait à le présenter dès aujourd'hui. Il indique que ses priorités restent le développement des activités et le report modal. Le stockage de matières dangereuses sur la place portuaire sera étudié dans un second temps en cas de besoin.

M. PICAUD veut savoir si ces matières dangereuses sont actuellement transportées par la route.

M. le Directeur de SISP le confirme. L'objectif est un report modal de la route vers le ferroviaire afin de gagner en autonomie. SISP dispose de deux moyens de traction qui appartiennent au groupe SICA Atlantique et lui permettraient de ne pas avoir à solliciter les moyens SNCF.

Mme GLEMAIN demande si ce projet peut avoir des conséquences sur la constructibilité de certaines parcelles.

M. le Directeur de SISP ne peut pas se prononcer à ce jour, avant d'avoir défini les produits à stocker et évalué les zones d'effets générées.

Mme GLEMAIN se demande si ce projet ne pourrait pas répondre à un besoin de la société voisine, PICOTY qui véhicule des matières dangereuses par voie ferroviaire.

M. le Directeur de SISP indique que PICOTY a demandé à SISP la possibilité de stationner des wagons sur son installation terminale embranchée (ITE). Or, à ce jour, dès qu'une rame est au chargement, l'ITE est bloquée. L'objectif serait donc de construire trois sillons en parallèle des deux existants. Deux de ces sillons iraient au bout du site afin de permettre le stationnement de deux rames complètes sur le site et d'opérer les mouvements afin de rester compétitif au niveau du transport.

Mme GLEMAIN interroge aussi la société sur le projet d'alimentation en eau de mer pour l'extinction des incendies.

M. le Directeur de SISP répond que l'installation peut le permettre tout en maîtrisant les risques associés à l'utilisation de l'eau de mer. Pour cela, la canalisation d'engrais liquides serait utilisée. Elle est en polyéthylène haute densité (PEHD) et est résistante à l'agressivité de cette eau. L'eau serait puisée depuis le quai Lombard avec les moyens du port et envoyée directement dans le bac de

réception. Quant au bouchon d'engrais, il serait envoyé dans les bacs d'engrais, qui se trouvent à côté des stockages d'eau.

Mme GLEMAIN demande des précisions concernant le stockage des encuvements béton des eaux d'extinction d'incendie.

M. le Directeur de SISP indique que les cuves incendies se trouvent dans des encuvements béton. L'exploitant prévoit de les détruire, de poser un liner dans les encuvements béton et de les alimenter en eau plutôt que de reconstruire des bacs.

Mme GLEMAIN en conclut qu'il s'agirait de stocker l'eau à l'air libre et voudrait savoir si cela concernerait l'eau du réseau ou celle apportée par canalisation.

M. le Directeur de SISP répond que les bacs seraient d'abord remplis avec l'eau du réseau de la ville (soit un peu plus de 1000 m³), puis directement avec l'eau de l'océan.

M. RAPHEL demande à revoir le plan présenté en séance, afin de mieux comprendre le positionnement sur le site du projet d'ITE. Il voudrait par ailleurs savoir s'il existe un projet de stockage d'approvisionnements sous forme de gaz.

Après avoir présenté, au regard du plan, le projet de construction des trois demies rames dont deux continueraient sur toute la longueur, M. le Directeur de SISP détaille les occupations des parcelles voisines : transit militaire, hangars de stockage et entreprise de bois. Il précise qu'il n'existe pas d'habitation à proximité, seul un logement de fonction est présent sur le dépôt.

En réponse à la deuxième question de M. RAPHEL, il indique que sa société va s'en tenir aux trafics existants sur le port.

Mme GLEMAIN demande si l'eau de mer est aussi efficace pour l'extinction des incendies que l'eau douce et si son utilisation entraîne des conséquences sur les matériaux.

M. le Directeur de SISP affirme que les émulseurs fonctionnent aussi bien sur l'eau de mer que sur l'eau douce. La majeure partie des installations est en inox ou en PEHD. Il suffirait d'effectuer un rinçage à l'eau douce pour préserver les installations.

Mme COUTY ajoute que cette demande de la part de l'administration fait suite à l'accident Lubrizol. Dans la nouvelle version de l'arrêté ministériel applicable aux stockages de liquides inflammables, un article demande à l'exploitant d'étudier le réapprovisionnement en eau pour un sinistre de plus de trois heures. Des discussions sont engagées par la DREAL avec les trois dépôts pétroliers, afin qu'ils puissent se réapprovisionner en eau de mer. Ceci constitue une solution de secours, la première étant d'utiliser l'eau de ville contenue dans les réserves d'eau incendie de chacun des sites.

M. POINT demande si ces projets modifieront le PPRT.

Mme COUTY indique qu'il n'existe pas de PPRT sur ce site, qui est passé Seveso seuil haut après 2003. Actuellement, la maîtrise de l'urbanisation se règle par les servitudes de l'utilité publique et la maîtrise du risque à la source.

En l'absence de question supplémentaire, l'ordre du jour étant épuisé, Mme LOUBET remercie les participants et lève la séance.

10h50 – Fin de la réunion

La Présidente



Elise LOUBET